

REGLEMENT DE CHASSE

# ACCA DE PARENTIS EN BORN

## Règlement de chasse saison 2024/2025

Ouverture générale le 08/09/2024 à 8h00

	ESPECE	DATE OUVERTURE	DATE FERMETURE
GIBIER SEDENTAIRE	FAISAN	08/09/2024 à 8h	01/11/2024 au soir
	PERDRIX	08/09/2024 à 8h	01/11/2024 au soir
	LAPIN	08/09/2024 à 8h	28/02/2025 au soir
	LIEVRE	22/09/2024	12/01/2025 au soir
	LIEVRE (GIC de la Lèbe, poursuites autorisées les mercredis, vendredis, samedis et dimanches, sans fusils et sans prélèvement)	13/01/2024	28/02/2025 au soir
	RENARD –blaireau- fouine	08/09/2023 à 8h	28/02/2025 au soir
	TOURTERELLE TURQUE	08/09/2024 à 8h	28/02/2025 au soir
	CORNEILLE/PIE/GEAI DES CHÊNES/ETOURNEAU SANSONNET/RAGONDIN	08/09/2023 à 8h	28/02/2025 au soir

GIBIER MIGRATEUR	PALOMBE/COLOMBIN/ (à tir)	08/09/2024 à 8h	10/02/2024 au soir arrêté préfectoral
	PALOMBE/COLOMBIN aux FILETS	08/9/2024 à 8h	20/11/2024 au soir arrêté ministériel
	ALOUETTE (tir)	08/09/2024 à 8h	31/01/2025 au soir arrêté préfectoral
	ALOUETTE PANTES/MATOLES	Non autorisé	Non autorisé
	GRIVES	08/09/2024 à 8h	10/02/2025 au soir arrêté préfectoral
	BECASSE	08/09/2024 à 8h	20/02/2025 au soir arrêté ministériel
	CAILLE	24/08/2024	20/ 02 /2025 au soir voir arrêté ministériel
	TOURTERELLE DES BOIS	Non chassable Moratoire	Non chassable Moratoire
	GIBIER D'EAU	03/08/2024 à 6h	31/01/2025 voir arrêté ministériel spécifique

GRAND GIBIER	CERF/BICHE (uniquement affût approche sur tout le département)	01/09/2024	07/09/2025
	CERF/BICHE (en battue, affût approche sur tout le département)	08/09/2024 à 8h	29/02/2025
	CHEVREUIL (uniquement à l'affût ou l'approche)	01/06/2024	07/09/2024
	CHEVREUIL (en battue, affût ou approche)	08/09/2024	29/02/2025
	SANGLIER (en battue, affût, approche)	01/06/2024	07/08/2025
	SANGLIER (en battue, affût, approche)	08/08/2024	31/03/2025

L'entente avec l'ACCA de Biscarrosse est maintenue.

Elle permet aux chasseurs Parentissois de chasser le petit gibier à Biscarrosse et aux biscarrossais de chasser à Parentis.

Il en est de même pour les battues au grand gibier.

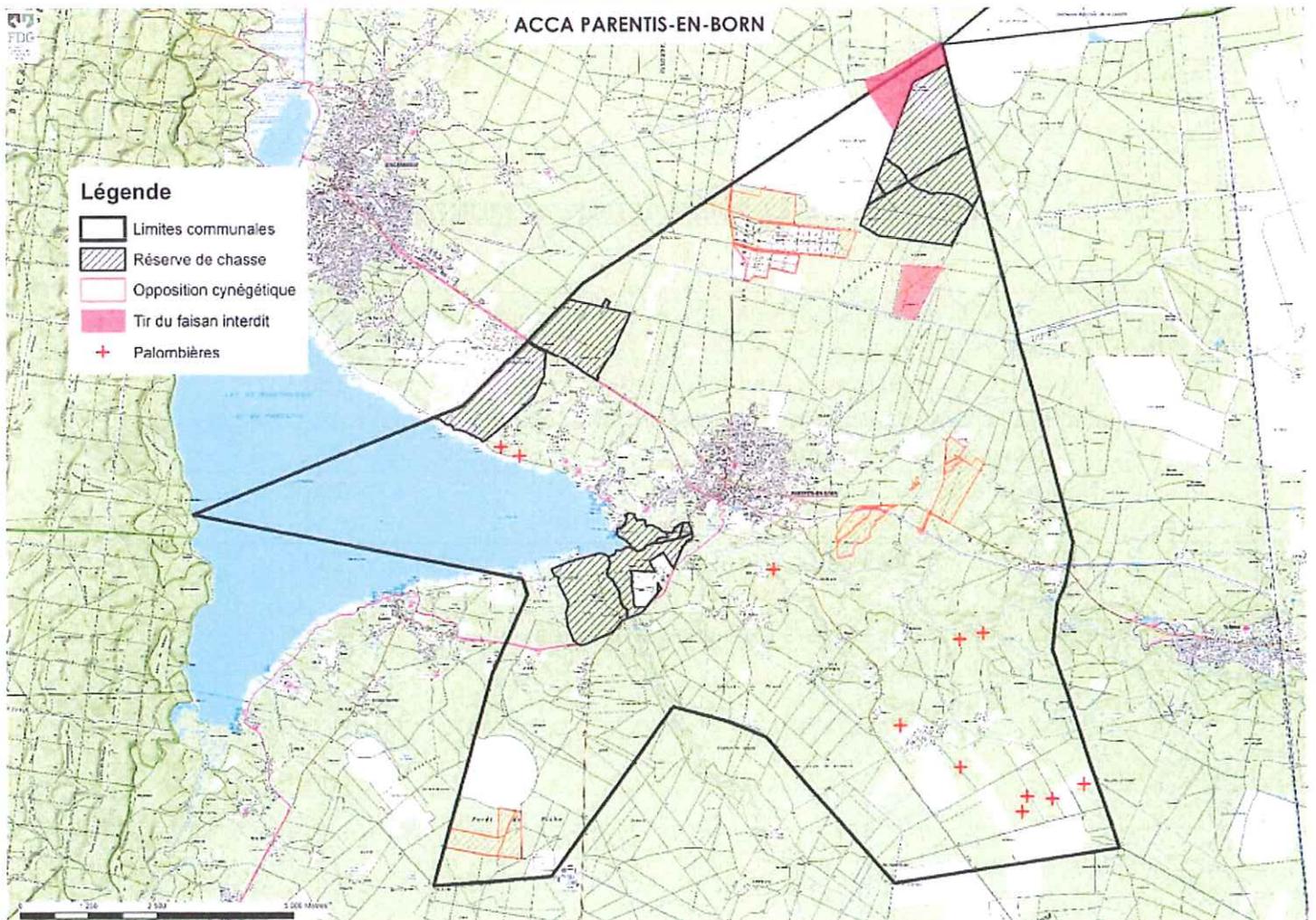
## SONNERIES ET CODES DE SECURITE en BATTUE

### Code des sonneries

Début de traque	<b>1 COUP LONG</b>
RENARD ou CHEVREUIL	<b>2 COUPS LONGS</b>
SANGLIER	<b>3 COUPS LONGS</b>
CERF	<b>4 COUPS LONGS</b>
Sortie des chiens	<b>Coup long - coup court répétés</b>
Animal mort	<b>Sonnerie de l'animal + tayauté</b>
Fin de traque	<b>5 coups longs</b>

- III -

### EMPLACEMENT DES RESERVES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE



## - IV -

**INVITATIONS**

La carte d'invitation est gratuite, chaque membre de droit à la possibilité de demander une seule carte d'invitation par saison de chasse. La personne invitée devra être accompagnée de son inviteur lors de la chasse.

*Le retrait des invitations se fera au plus tard la veille du jour de chasse auprès de la ou les personne(s) habilitée(s) par l'Assemblée Générale.*

A récupérer auprès du président : N° Tél : 06 88 27 53 68  
 Secrétaire : 06 76 35 10 24  
 Trésorier : 06 77 86 32 00

Les chasseurs extérieurs souhaitant participer aux battues seront inscrits sur le registre idoine. Cet enregistrement dispense d'une carte d'invitation ou d'une carte temporaire.

## - V -

**CARTES TEMPORAIRES**

Durée de la carte temporaire	Montant
Carte temporaire avec chasseur parentissois/ journée	10 €
Carte temporaire chasseur extérieur non accompagné/journée	20€

## -VI -

**DISCIPLINE : LISTE DES INFRACTIONS ET MONTANT DES AMENDES**

Nature de l'infraction	Montant de l'amende*
Infraction aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur (exemple : chasse sans permis, par temps prohibé, dans la réserve, de nuit, etc.).	150 €
Non-respect des récoltes et propriétés	100 €
Infraction aux dispositions du SDGC	135 €
Chasse en dehors des heures et jours fixés par l'Assemblée Générale	135 €

Non-respect des consignes données au début de la battue	a) Obligation de suivre une formation sécurité b) Suspension immédiate et pour un mois de battue minimum voire plus selon décision du CA
Tir d'un animal ou d'un gibier dont la chasse est interdite ou dépassement du plan de chasse ou du tableau journalier	150 €
Divagation de chiens	100 €
Chasse avec engins prohibés ou munitions interdites	150 €
Chasseur dépourvu de carte de sociétaire	135 €
Infraction aux règles de sécurité	A) Obligation de suivre une formation sécurité b) Suspension immédiate et pour un mois de battue minimum voire plus selon décision du CA
Incivilités, non-respect des responsables de l'association	150 €
Création d'un poste fixe pérenne sans autorisation	150 €
Autre infraction (préciser)	€

*\*montant qui ne peut dépasser 150€ (article R. 422-63 16° du code de l'environnement)*

#### -VII-

#### BATTUES - CALENDRIER :

Les battues aux grands gibiers sont ouvertes à tous les membres de l'ACCA à jour de cotisation.

Les archers sont intégrés à toute battue.

Il sera remis une fiche à l'usage des secours à tout participant. A renseigner et conserver avec son permis de chasser.

L'invitation est adressée aux membres par texto environ 48h avant la battue.

Pour recevoir cette invitation, se signaler auprès des responsables de l'ACCA ou d'en faire la demande au **06 88 27 53 68**.

Le rendez-vous est fixé à l'ACCA si le lieu de rdv n'est pas précisé dans le message (prévoir casse-croute).

Le chevreuil est chassé à plomb N°1 ou flèche, tir à balle autorisée avec accord du chef de battue.

Le sanglier est chassé à balle, chevrotine 21 grains ou flèche.

Le cerf est chassé à balle ou flèche.

Des battues sont prévues tous les week-end pour les nuisibles/sangliers-renards.

Des chasses à courre sont accueillies sur notre territoire.

Pour en connaître le calendrier, contacter le président ou le site ACCA.

Le calendrier de battues n'est pas établi à ce jour.

**Battues au cerf/biche :****Battues en équipe chevreuil :****Contactez les chefs d'équipe pour vous inscrire**

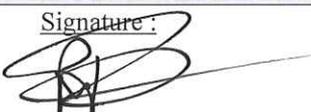
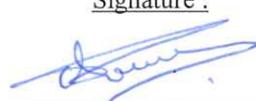
LEPEROU Gilles	Chef équipe chevreuil	06.03.11.00.56
PELEGE Brigitte	Chef équipe chevreuil	06.15.28.07.76
BRUNE François	Chef équipe chevreuil	06 29 07 89 94

**-VIII-****CONSEIL D'ADMINISTRATION et autres responsables**

NOM-Prénom	Fonction	Téléphone
RIMONTEIL Jean-Pierre	Président	06.88.27.53.68
LAZARROTTI Bruno	Vice-Président	
POUMIROU Anne	Secrétaire	
TALLON Pascal	Trésorier	
DUPONT Marcel	Trésorier Adjoint	
BENHAMOU William	Administrateur	
DUKOURNEAU Jean-Louis	Administrateur	
AVON Sébastien	Administrateur	
CAUNAT Chantal	Administrateur	
RIMONTEIL Nicole	Conseillère Technique	
DUDON Fabien	Conseiller Technique	
SCHNEIDER Richard	Conseiller Technique	
RIMONTEIL Nicole	Conseiller Technique	
<b>TREBUCHON Thierry</b>	<b>Garde ACCA</b>	

Fait à : PARENTIS EN BORN

Date : 10 JUIN 2024

NOM et Prénom du président : RIMONTEIL Jean-Pierre	NOM et Prénom du secrétaire : POUMIROU Anne
Signature : 	Signature : 



CONFORME